

Objet : Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire - Fourniture et pose de matériel de clôtures

N° : VA_DEC2020_281
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R 2122-7 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes pour la fourniture et pose de matériel de clôtures avec la société CLOTURES ET PORTAILS DU DOUAISIS située à FLERS EN ESCREBIEUX (59128) pour un montant maximum de 25 000 € HT/an.

L'accord cadre est conclu pour une durée de 12 Mois à compter de sa date d'effet soit le 01/07/2020 ou à défaut à compter de sa date de notification.
L'accord cadre est reconductible de manière tacite 2 fois, pour une période de 12 Mois, soit une durée maximale de 36 Mois, soit jusqu'au 30/06/2023.

Imputation budgétaire : 61 52 31 822 2400

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 28 juillet 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-175958-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 29 juillet 2020